



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 13.07.2016

Votants : 14
Présents : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATI Jeannine, BLONDEL Brigitte, Mrs BRUGIERE Alain, BARIL Daniel, FRANCY Alain, FEREDY Philippe.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine. Mrs.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création et viabilisation du Lotissement du Sol
Maitrise d'œuvre - Avenant n° 1

Le Maire indique au Conseil Municipal que le coût prévisionnel des travaux de création et de viabilisation d'un Lotissement du Sol d'un montant initial de 116 000 € H.T est plus élevé que ce qui avait été prévu et se porte désormais à 152 000 € H.T

Il convient donc de réévaluer le coût de la maîtrise d'œuvre qui s'élève, de ce fait, à 14 440 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- accepter cet avenant.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à cette opération.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 20.07.2016

En Mairie, le 20.07.2016

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160720-33-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2016

Publication : 25/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

